
**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
DE L'ASSOCIATION Billard Club de Garlin
EN DATE DU 13 septembre 2023**

Le 13 septembre 2023 à 17 h, les membres fondateurs de l'association se sont réunis à Garlin en assemblée générale constitutive, pour décider la création d'une association.

L'assemblée générale désigne les deux personnes ci-dessous, présentes à l'assemblée :

- Serge Nicolas en qualité de président de séance ;
- Patrick Caudrelier en qualité de secrétaire de séance.

Le Président met à la disposition des personnes présentes le projet de statuts de l'association ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- constitution de l'association ;
- présentation, discussion et adoption de ses statuts ;
- désignation des premiers membres Conseil d'administration et bureau ;
- fixation du montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication.

PREMIERE RESOLUTION : CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association. L'assemblée générale décide de constituer une association nommée Billard Club de Garlin, ayant son siège 13 rue du docteur Dubos 64330 Garlin et dont l'objet social est le suivant : Billard.

DEUXIEME RESOLUTION : ADOPTION DES STATUTS

Le président de séance donne lecture des statuts.

Après discussion, l'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE DIRIGEANT

Après appel de candidatures, l'assemblée générale désigne en qualité de premiers membres du Conseil d'administration :

- Georges Bouilly demeurant 21 chemin Bedout 64330 Castetpugon de nationalité Française, exerçant la profession de Retraité, membre désigné en tant que Trésorier.

Les membres du Bureau sont les suivants :

- Secrétaire : Patrick Caudrelier demeurant 1707 chemin de Quinton 64330 Aydie de nationalité Française, exerçant la profession de Retraité

- **Président : Serge Nicolas demeurant 13 rue du docteur Dubos 64330 Garlin de nationalité Française exerçant la profession de Retraité,**

Les membres du Conseil d'administration et du Bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION : DROITS D'ENTREE ET COTISATIONS

Le président de séance rappelle que les membres fondateurs sont dispensés du versement d'un droit d'entrée, et que les membres d'honneur n'ont à verser ni droits d'entrée, ni cotisation.

Après discussion l'assemblée générale décide de fixer comme suit le montant des droits d'entrée et des cotisations :

Membres fondateurs

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 100,00 euros. Les cotisations sont exigibles le au 1er septembre de chaque année.

Membres adhérents

Le montant des droits d'entrée est fixé à 100,00 euros. Les droits d'entrée sont exigibles dès l'agrément des nouveaux membres, pour le montant total d'une année entière. Toute cotisation payée est définitivement acquise à l'association. Ces montants pourront être modifiés, tous les ans, par l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par les statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Serge Nicolas pour accomplir toutes les formalités requises pour la déclaration de l'association et l'insertion d'un extrait de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale désigne Georges Bouilly trésorier, pour accomplir les formalités liées à l'ouverture et à la gestion du compte bancaire de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signatures

Le président de séance

Serge Nicolas



Le secrétaire de séance

Patrick Caudrelier

